



## Pêche post-Brexit : l'UE et le Royaume-Uni parviennent à un accord pour les prises en 2021

**Ce compromis «prouve que deux partenaires des deux côtés de la Manche peuvent trouver des accords et aller de l'avant s'ils travaillent ensemble», s'est félicité le commissaire à la pêche.**

La pêche restait l'un des points les plus cruciaux de la négociation dans l'accord post-Brexit. L'UE et le Royaume-Uni sont toutefois parvenus mercredi à un accord de principe sur les captures par leurs navires de pêche dans les stocks de poissons gérés conjointement pour 2021, a annoncé la Commission européenne. L'accord a été finalisé lors d'un appel téléphonique entre le commissaire européen à la pêche, Virginijus Sinkevicius, et le secrétaire d'État britannique à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales, George Eustice.

« Cet accord assure la prévisibilité et la continuité pour nos flottes avec des TAC (total admissible de captures) définitifs pour le reste de l'année », a annoncé le commissaire dans un communiqué. « Cela prouve que deux partenaires des deux côtés de la Manche peuvent trouver des accords et aller de l'avant s'ils travaillent ensemble », s'est-il félicité.

L'accord garantit les droits de pêche des flottes de l'UE et du Royaume-Uni dans les eaux européennes et du Royaume-Uni jusqu'à la fin de 2021. Il fixe le total admissible des captures pour 75 stocks de poissons partagés pour 2021, ainsi que pour certains stocks d'eau profonde pour 2021 et 2022, a précisé la Commission européenne. Enfin, il clarifie également les limites d'accès pour les espèces hors quotas.

La signature de l'accord est attendue dans les prochains jours. Elle permettra également aux deux parties de procéder à des échanges de





quotas. Les prises des pêcheurs de l'UE dans les eaux britanniques pèsent quelque 650 millions d'euros chaque année.

### **Un compromis qui reste source de tensions**

Le compromis trouvé reste néanmoins source de tensions. Et pour cause, les flottes européennes ont dû renoncer à 25 % de leurs captures dans les eaux britanniques à l'issue d'une période de transition courant jusqu'en juin 2026. Cet accès sera ensuite renégocié annuellement. Les pêcheurs européens estiment que cela empêchera toute visibilité et bloquera les investissements.

L'obligation d'obtenir des licences ajoute au mécontentement. Pour obtenir leur licence, les navires français doivent ainsi prouver qu'ils pêchaient déjà dans la zone sur la période de référence 2012-2016. Une preuve qui peut s'avérer compliquée à apporter pour les bateaux les plus petits, pas forcément équipés de systèmes d'enregistrement et de géolocalisation.

Lien article :

<https://www.leparisien.fr/economie/peche-post-brexit-lue-et-le-royaume-uni-parviennent-a-un-accord-pour-les-prises-en-2021-02-06-2021-JEQDDYH665GJPPEASBY7X4DVWM.php>

